



Quand le vendeur d'un bien immobilier ne tient pas ses engagements

Par **ODILE**, le 17/01/2012 à 13:08

Bonjour,
je suis un jeune homme acquéreur d'appartement, normalement la signature de l'achat du bien libre de toute occupation (c'est dans l'acte de vente établi par le notaire) devait avoir lieu aujourd'hui. Mon notaire vient de m'appeler en me disant que la signature ne pouvait pas avoir lieu aujourd'hui car cet appartement est occupé par un locataire du vendeur!!!!quels sont mes droits?

Merci de me répondre JérémY

Par **cocotte1003**, le 17/01/2012 à 18:24

Bonjour, vous pouvez prétendre à un dédommagement car cela doit être prévu dans le compromis que vous avez déjà signé. attention à bien revisiter l'appartement afin d'être certain qu'il est vide et qu'il est dans l'état où vous l'avez visité avant de signer l'acte définitif. si les locataires ne veulent pas partir le propriétaire va devoir faire une expulsion et cela prend beaucoup de temps. essayez de trouver un autre bien, ce sera plus simple, cordialement